

HM

&

Hommes & Métiers

LE MAGAZINE DE VOTRE CHAMBRE
DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

N°246 - NOVEMBRE 2010 - 0,46 €

Dossier

ACCESSIBILITÉ :
UN ENJEU POUR
LE FUTUR, UN MARCHÉ
POUR LES ARTISANS

Métier

PLÂTRIER-PLAQUISTE



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Vosges

PROFESSIONNELS

Avec Fidélis Pro, votre fidélité est récompensée

Jusqu'à

3,76%*

taux et capital garantis

Compte à terme
Fidélis Pro 5 ans

Soit une
rémunération
progressive
pouvant atteindre

7%***

www.bplc.fr

0 890 90 90 90⁽¹⁾

BANQUE POPULAIRE
LORRAINE CHAMPAGNE



Banque et populaire à la fois.

* Taux actuariel annuel moyen brut. Fidélis PRO est un Compte à Terme réservé aux personnes physiques agissant pour des besoins professionnels ou personnes morales, sociétaires de la banque, offrant un taux de rémunération progressif et des intérêts versés tous les 6 mois.

** La rémunération peut atteindre jusqu'à 7 % brut les 6 derniers mois pour un Compte à Terme Fidélis PRO 5 ans. Soit au terme des 5 ans, un taux actuariel annuel moyen de 3,763 % avant fiscalité et prélèvements sociaux. Si le remboursement du Compte à Terme intervient avant le terme du 1^{er} palier (entre 1 et 6 mois) le taux de rémunération sera réduit. Taux brut en vigueur au 01/08/2010. Voir conditions en agences. Conditions valables jusqu'au 31/12/2010.

(1) 0,12 €/mn - attente gratuite depuis un poste fixe - Banque Populaire Lorraine Champagne, société anonyme coopérative à capital variable - 3 rue François de Curel - 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz - ORIAS N° 07 005 127.

Actualité _

4 La transmission/reprise :
une étape de développement



5 Les Artimobiles : une façon
innovante et ludique
de découvrir l'artisanat

6 Finale régionale du MAF
en pâtisserie

8 Immatriculation des véhicules :
un partenariat entre l'État et
les professionnels
de l'automobile

9 Bourse des métiers

Dossier _



**L'accessibilité :
un enjeu pour le futur,
un marché pour les artisans**

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances exprime le principe « d'accès à tout pour tous ». Une loi qui crée de nouvelles obligations mais qui ouvre également de nouveaux marchés.

10 à 13

Crédit couverture : © Clara Dinand - Fotolia.com



Magazine édité par l'Association pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat Lorrain. Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges-Épinal. Rédacteurs en chef : I. MOLIN - L. FEDERSPIEL - T. LATARCHE - A. MESSENET. Rédaction graphique : Pixel Image - Metz. Conception et réalisation : TEMA | presse - Metz. Dépôt légal : N° 1.042 - Novembre 2010. ISSN 2104-4325. Impression : Groupe Socosprint imprimeurs / 88000 Épinal - Certifiée PEFC CTP/1-013. Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.



© CMA88

Métier _

14 Plâtrier plaquiste :
la passion du bel ouvrage

Difficile de présenter le métier de plâtrier sans évoquer celui de plaquiste. Les deux métiers sont étroitement liés. Les deux travaillent le plâtre, l'un à partir d'une technique humide, l'autre d'une technique sèche.

16 Gauthier Kraemer, SARL Gallois, Les Forges (88) :
les clés de vôûte d'une
entreprise performante
et saine

Repères _

17 Paroles d'expert : EIRL,
protégez votre patrimoine
personnel

17 Les boulangers se
mobilisent pour la
prévention et le dépistage
du cancer du sein

18 Une web TV pour valoriser
l'offre de services des CMA



18 On a lu...



Éditorial

Renforçons les liens !

Je tiens à vous remercier d'avoir voté lors des dernières élections des Chambres de Métiers et de l'Artisanat. C'est avec grand plaisir que je vais conduire la nouvelle équipe d'élus pendant les cinq années à venir. Ensemble, nous apporterons notre soutien aux artisans dans leurs projets, qu'ils soient présents ou à venir. Nous poursuivrons les actions en cours comme la modernisation du CFA Pôle des Métiers, la construction de la Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise, pour vous permettre d'accéder à toutes les formalités administratives sur un même lieu, mais aussi la labellisation d'un Pôle d'Innovation « Matériaux et systèmes constructifs Bois ».

Dans ce numéro, nous avons souhaité mettre en avant la réussite au cœur de l'artisanat, notamment chez les jeunes apprentis comme Mickaël Nurdin, qui s'est qualifié pour la finale nationale des « Meilleurs Jeunes Boulangers de France ».

Un dossier sur l'accessibilité aux établissements de catégorie 5 (établissements recevant du public) vous est dédié, afin de vous informer, vous conseiller. Il vous aidera à préparer au mieux votre entreprise à la réglementation qui entrera en vigueur en 2015.

Enfin, n'oublions pas la « Semaine de la Création Reprise Transmission d'Entreprises Artisanales », qui a eu lieu du 15 au 19 novembre 2010. Durant cinq jours, l'ensemble des conseillers économiques et les partenaires de notre compagnie (banquiers, avocats notaires, experts-comptables) se sont mobilisés lors de rendez-vous personnalisés et d'ateliers conférences à destination des porteurs de projet, cédants et repreneurs.

Ce sont ces actions qui renforcent les liens entre votre entreprise et notre compagnie.

Le président Pascal Kneuss



La transmission/reprise d'entreprise Une ÉTAPE de développement

— Le projet de cession de son entreprise peut paraître complexe pour le dirigeant. En effet, en plus de mêler des questions fiscales, sociales ou financières, la vente de l'entreprise entraîne souvent un questionnement personnel sur son devenir.

Pour aborder sereinement la dimension humaine de la cession, il faut être rassuré dans sa prise de décision. Il convient donc de prendre en compte :

- la dimension personnelle, notamment dans le fait de décider de son avenir et définir sa volonté de cession,
- la dimension commerciale du projet de cession. Lorsque l'on souhaite céder son entreprise, il est impératif de la considérer comme un produit que l'on souhaite vendre sur un nouveau marché, celui des repreneurs. Vous serez donc le fournisseur et le repreneur sera le client.

Et pour être efficace, le vendeur peut s'appuyer sur une méthode en trois points...

LA PRÉPARATION

La cession d'entreprise ne s'improvise pas. Comme pour l'achat d'un matériel important ou la prospection d'un nouveau marché, une préparation s'impose.



La nécessité de prendre du recul est un mal nécessaire pour aborder cette étape qui peut être longue. En effet, on estime qu'il faut 2 à 5 ans pour réunir les conditions favorables à une reprise réussie.

L'ÉVALUATION

Cela revient à analyser le potentiel de l'entreprise : humain, matériel, commercial, etc. pour la valoriser. Naturellement, lorsque le dirigeant met sur le marché un produit, en l'occurrence son entreprise, il faut en connaître le prix de vente.

Pour vous aider à en estimer sa valeur, l'entreprise pourra être diagnostiquée conjointement par vos conseillers (expert-comptable, notaire, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, etc.).

L'ACTION

Cette étape officialise votre projet puisque vous le rendez public, notamment par la diffusion de l'offre de cession. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat, par le biais de sa Bourse des Métiers, peut vous mettre en relation avec des repreneurs. Vous assurez la vente

Info

LES CHIFFRES CLÉS 2009

- 21 % des immatriculations d'entreprises artisanales sont des reprises
- 1 reprise sur 4 s'effectue dans le cadre familial
- 1 entreprise artisanale sur 4 sera à céder sur les 5 années à venir.

La répartition par secteur d'activité :

- Bâtiment : 44 %**
- Production : 19 %**
- Alimentation : 10 %**
- Services : 27 %**

Source CMA88

de votre entreprise et, si vous le souhaitez, l'accompagnement du repreneur. La cession d'entreprise est donc un projet à part entière qu'il faut préparer avant de passer à l'action. Pour vous aider dans votre réflexion et dans votre démarche, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges vous propose des solutions pratiques adaptées à votre projet.

Programme de la Semaine régionale à la création transmission reprise d'entreprise du lundi 15 au vendredi 19 novembre 2010

Transmettre votre entreprise : méthode et actions	Le comité d'experts pour les cédants et/ou les repreneurs	Ateliers conférences pour les repreneurs
Jeudis 21 octobre et 18 novembre 2010 Inscription : 03 29 69 55 53 ➤ Les clés d'une préparation réussie avec les conseils des experts-comptables et notaires	Mardi 16 novembre 2010 Sur rendez-vous : 03 29 69 55 53 ➤ Un expert-comptable, un notaire, un banquier et un conseiller économique étudient ensemble votre projet.	Vendredi 19 novembre 2010 Inscription : 03 29 69 55 53 ➤ Pour rechercher et préparer efficacement la reprise d'une entreprise.

Les Artimobiles

Une façon INNOVANTE ET LUDIQUE de découvrir l'artisanat

— Du 15 novembre au 17 décembre, l'Artisanat part à la rencontre des collégiens pour leur faire découvrir de façon ludique et innovante ses 250 métiers.

Organisée par le FNPCA (Fonds National de Promotion et de Communication de l'Artisanat), Artimobiles se compose de deux flottes de six voitures colorées et équipées d'informatique, qui vont sillonner le Grand Est et s'installer dans les cours des collèges retenus pour l'occasion. Chaque véhicule représente un centre d'intérêt : Maison et décoration, mécanique et transports, images mode et beauté, gourmandises et arts

de la table, musique et son, sports et nature. Cette tournée permettra de visiter 40 collèges et de rencontrer près de 12 000 élèves. Les 25 et 26 novembre, les Artimobiles s'arrêteront dans quatre collèges vosgiens : Alphonse Cytère à Rambervillers, Maurice Barrès à Charmes, Louis Armand à Golbey et J.J. Souhait à Saint-Dié.

TROIS TEMPS FORTS...

■ En classe animée par un professionnel de la formation, pour informer sur

l'univers de l'artisanat, et présenter les Artimobiles et leurs équipements (30 min).

■ Dans le cours, consacré à l'utilisation des outils informatiques dans les voitures avec l'aide des Artinautes animateurs. Trois logiciels interactifs sont disponibles pour découvrir l'artisanat de façon interactive : l'Artiquizz, un ensemble de devinettes autour des métiers, l'Artinnatendu, destiné à interpeller les collégiens sur le rôle de l'artisanat au

quotidien, l'Artinavigue, un GPS appliqué à l'information sur les métiers de l'artisanat (30 min).

■ Un échange avec artisans et apprentis du département venus témoigner de leur parcours et de leur expérience. (30 min)

Destinés en priorité aux classes de quatrième et de troisième, les Artimobiles accueilleront 20 classes par jour.

➔ Pour plus d'infos :
Service Communication
au 03 29 69 55 52.



© D.R.

ATOUTS PROS

Comment
faire face rapidement
à mes
besoins de trésorerie ?

Cré@nces Services

- La liberté de céder les factures clients de votre choix
- Un site Internet dédié pour les saisir 24h/24
- Votre compte crédité en 48h*



www.ca-alsace-vosges.fr

* Sous réserve de la conformité des factures et du respect des conditions contractuelles. Cré@nces Services est proposé par le Crédit Agricole et géré par sa filiale Eurofactor, sous la marque Crédit Agricole Factoring. Eurofactor - 1-3, Rue du Passeur de Boulogne - CS 91000 - 92861 - Issy-les-Moulineaux Cedex 9 - France. Société anonyme au capital de 110 606 820 € - B 333871 259 RCS Nanterre. Société Financière agréée par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'investissement.

04/2009 - Édité par Crédit Agricole S.A. - 91, Bd Pasteur 75015 Paris - Capital social : 6 679 027 488 € - 734 603 416 RCS Paris - Crédit photo - Image Unifrance - PROVIDENCE

info

L'APPRENTISSAGE
DU GOÛT EN VISITE
CHEZ LES ARTISANS



La 21^e Semaine du goût s'est déroulée du 11 au 17 octobre et a mobilisé de nombreux artisans qui deviennent, le temps d'une semaine, des « éducateurs de goûts ». Cuisiniers, boulangers, bouchers, etc. transmettent ainsi tout leur savoir-faire et leur passion en se mobilisant. À cette occasion, la Boucherie-Charcuterie-Traiteur Kneuss et Fils, a accueilli le 12 octobre une classe de 24 élèves en CM2 de l'école primaire Saint-Goéry d'Épinal. Démonstrations, fabrication et dégustation des produits ont éveillé les enfants aux différents aspects du goût. Cet atelier a été l'occasion de faire découvrir à une classe les différentes facettes d'un métier de bouche de la visite des locaux, à la réalisation de pâte de campagne entre autre.

MICKAËL NURDIN
EN FINALE NATIONALE



La sélection régionale du concours des « Meilleurs Jeunes Boulangers de France » s'est déroulée en septembre, au fournil

école du CFA de la CMA 88. Huit jeunes Lorrains ont concouru pour décrocher une place en finale nationale. Le jury de cinq professionnels a dû départager les candidats sur leurs diverses productions : pain de tradition française, pain de campagne, pain de méteil, pâte feuilletée, pâte levée et pain décoré. C'est Mickaël Nurdin, en apprentissage à la boulangerie pâtisserie Tassin à Vagny qui a décroché la première place.

CFA Épinal Finale régionale du MAF en pâtisserie

— La finale régionale du concours du Meilleur Apprenti de France s'est déroulée dans les laboratoires de Pâtisserie du Centre de Formation des Apprentis d'Épinal, le 12 octobre dernier.

Ce concours a pour but d'encourager chez tous les jeunes professionnels du secteur de la pâtisserie artisanale la qualité et la tradition du travail bien conçu et réalisé. Il est un des outils incontournables de la profession pour la transmission et la valorisation des savoir-faire. Réservé aux apprentis pâtissiers âgés de moins de 22 ans, il valorise l'image de la pâtisserie artisanale et des jeunes professionnels. Sur les 8 candidats sélectionnés en Lorraine, 5 ont participé au concours sur le



© Photos : CMA88

thème « Écologie, nature, notre planète ». Durant 8 heures, les élèves apprentis ont dû réaliser une pièce en chocolat, un entremets, une pièce en sucre, de la nougatine et des diminués

sucrés. Cette journée d'examen a été clôturée par une exposition des œuvres pour permettre au jury composé de professeurs, de professionnels et des Présidents des pâtisseries des départements concernés de délibérer. C'est Christophe Matuszak, élève au CEPAL à Laxou, et en apprentissage à la Pâtisserie Adam à Nancy qui a remporté le premier prix de cette finale régionale du MAF. La prochaine étape du concours est la finale nationale qui aura lieu le 4 avril 2011 à Paris.



Carnet
vert

Fiche n°33

METTEZ-VOUS AU VERT ! ADOPTEZ L'ÉCO CONDUITE !

La conduite économique, ou éco-conduite, permet d'économiser jusqu'à 15 % sur votre consommation en essence ou en diesel. Un artisan qui dépense 1 500 euros par an pour le carburant réalisera donc une économie annuelle de 150 à 225 € par véhicule utilitaire.

COMMENT PRATIQUER L'ÉCO-CONDUITE ?

- Adoptez une conduite souple – pour éviter une surconsommation de 20 %
- Regroupez le plus possible vos déplacements et anticipez vos besoins en outils et matériaux – pour éviter de retourner chez le grossiste plusieurs fois par jours
- Coupez le moteur lors d'un arrêt prolongé – à partir de 20 secondes à l'arrêt, moteur qui tourne, vous perdez de l'argent
- N'abusez pas de la climatisation – pour éviter une surconsommation de 10 à 25 % (en ville)
- Vérifiez le bon état général de votre véhicule - manquer l'entretien annuel (vidange, filtre à air...) peut occasionner une surconsommation de 10 %
- Soyez attentif au bon chargement de votre véhicule – pour répartir les charges entre les côtés
- Restez à l'écoute des informations routières – pour éviter les bouchons et les ralentissements

➤ Pour plus d'informations, contactez Delphine Grevisse, votre chargée de mission développement durable au 03 29 69 55 84 ou d.grevisse@cma-vosges.fr

CHEFS D'ENTREPRISES ARTISANALES, CONJOINTS COLLABORATEURS OU ASSOCIÉS ET AUXILIAIRES FAMILIAUX

**Formations à la gestion
et au développement d'entreprise
financées par le Conseil de la Formation
de la Chambre Régionale
de Métiers et de l'Artisanat**



- 1 FORMATIONS DIPLÔMANTES
- 2 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE
- 3 GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE
- 4 COMMERCIALISATION
- 5 RESSOURCES HUMAINES
- 6 ASPECTS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES
- 7 SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES
- 8 GESTION ENVIRONNEMENTALE
- 9 DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE
- 10 DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

+ Ces formations sont financées par le Fonds de Formation géré par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat:

- ▶ **Prise en charge possible***
- ▶ **Aucun dossier préalable de demande de financement**

* Dans la limite du barème d'intervention du Fonds. Ce taux de prise en charge pourra être révisé en cours d'année en fonction du volume des demandes et du budget disponible (information auprès de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat).

+ **Modalités d'accès et de prise en charge, dossier de demande...**
+ **Renseignements auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de votre département:**

- ▶ **CMA de Meurthe-et-Moselle au 03 83 95 60 60**
- ▶ **CMA de la Meuse au 03 29 79 20 11**
- ▶ **CMA de la Moselle au 0820 857 057 (0,12 euro TTC/min)**
- ▶ **CMA des Vosges au 03 29 69 55 55**

Le développement durable de l'entreprise passe par la formation. Celle du chef d'entreprise est prépondérante pour la compétitivité et le dynamisme de son entreprise. En améliorant sa maîtrise des différentes fonctions liées au management, elle contribue à renforcer sa capacité à conduire et à développer son entreprise.

ARTISANS ATTENTION ! MESSAGES FRAUDULEUX

Depuis août 2010, La Direction Générale des Finances Publiques est de nouveau la cible d'une campagne de « hameçonnage » virulente destinée à capter les coordonnées bancaires d'usagers par le biais de courriels frauduleux de remboursement d'impôts.

Ces courriels se présentent comme émanant du conciliateur fiscal et renvoient les usagers sur une fausse page imitant le portail « impots.gouv.fr ». Il est important de rappeler qu'aucune coordonnée bancaire n'est exigée pour le paiement d'un impôt ou le remboursement d'un crédit d'impôt. Les usagers victimes de ce type d'escroquerie sont en droit de porter plainte pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.

UN NOUVEAU STATUT POUR LES CHEFS D'ENTREPRISE : L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges, en partenariat avec Gestelia, organise des sessions de formation à l'EIRL, nouveau statut pour les chefs d'entreprise. Sont concernées les entreprises individuelles existantes, les créateurs d'entreprises et les auto-entrepreneurs. Ce nouveau statut, permet entre autres, de protéger son patrimoine en affectant librement uniquement une partie de celui-ci à l'activité professionnelle, et permet également de garder son statut social de travailleur non salarié...

- Durée de la formation : 2 h 30
- Formation dispensée du 1^{er} au 17 décembre.
- Différents sites possibles : Épinal, Remiremont, Saint-Dié, Vittel ou encore Neufchâteau.

➔ PLUS D'INFORMATIONS SUR LE NOUVEAU STATUT ET/OU SUR LA FORMATION À L'EIRL : ÉRIC SIMONIN
AU 03 29 69 55 88 OU
E.SIMONIN@CMA-VOSGES.FR

Immatriculation des véhicules UN PARTENARIAT entre l'État et les professionnels de l'automobile

— Le nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV), entré en vigueur en 2009, a eu pour principal objectif de moderniser le système informatique de gestion des immatriculations

Le SIV a fait l'objet d'une concertation approfondie, et à chaque étape, avec les représentants des professionnels de l'automobile (CCFA, CNPA, CSIAM), mais aussi avec les assureurs, experts, huissiers, broyeurs démolisseurs, sociétés de crédit etc. Ce système permet aux professionnels de l'automobile d'effectuer eux-mêmes, en qualité d'intermédiaire, après habilitation par l'État, l'essentiel des opérations d'immatriculation des véhicules (enregistrement des déclarations d'achat, de cession, première immatriculation d'un véhicule neuf,

changement de titulaire des véhicules d'occasion) pour offrir à leurs clients une prestation de services élargie.

140 PROFESSIONNELS VOSGIENS HABILITÉS

140 professionnels de l'automobile des Vosges ont signé avec le Préfet une convention d'habilitation qui leur permet de télétransmettre les données nécessaires à la délivrance d'un certificat d'immatriculation que leur client recevra directement par voie postale.

Les missions des préfetures sont donc recentrées sur la réalisation des opérations

complexes ou sensibles (changements d'adresse, d'état-civil, importations de véhicules, modifications des caractéristiques des véhicules, véhicules à usages spécifiques, déclaration de destruction des véhicules, contrôle des restitutions de titres par les professionnels...). Une part de leurs activités est désormais consacrée à l'assistance du réseau des professionnels et au contrôle des opérations réalisées par ces derniers.

➔ Contact

Anne Malinowski
(anne.malinowski@vosges.gouv.fr)
Préfecture des Vosges
Bureau de la circulation

Fiscalité : téléprocédures

DEPUIS LE 1^{er} OCTOBRE, LE SEUIL DE RECOURS OBLIGATOIRE AUX TÉLÉPROCÉDURES, QUI ÉTAIT FIXÉ EN MATIÈRE DE TVA À 760 000 € HORS TAXES DE CHIFFRE D'AFFAIRES OU DE RECETTES RÉALISÉS AU TITRE DU DERNIER EXERCICE CLOS, A ÉTÉ ABAISSÉ À 500 000 €.

À compter du 1^{er} octobre 2011, ce seuil sera abaissé à 230 000 € HT. L'obligation inclut la télétransmission des demandes de remboursement de crédit de taxe pour les entreprises soumises à l'obligation de télédéclarer et de télépayer leur TVA. En matière d'impôt sur les sociétés (IS), le téléversement est rendu obligatoire pour les entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxes dépasse ce même seuil, notamment à l'acompte de décembre 2010. L'obligation de télépayer la taxe sur les salaires est liée à l'obligation de télépayer l'impôt sur les sociétés.

RÉSUMÉ DES NOUVEAUX SEUILS POUR LES TÉLÉPROCÉDURES :

CA n - 1 > 500 000 € HT depuis le 1^{er} octobre 2010

CA n - 1 > 230 000 € HT à compter du 1^{er} octobre 2011

Accès plus facile : Depuis le 4 octobre 2010 vous pouvez également accéder aux services en ligne sans certificat par la seule saisie d'un identifiant/mot de passe.

VENTE DE FONDS ARTISANAUX

BOUCHERIE-CHARCUTERIE TRAITEUR

→ 2003.09.454 : Hautes-Vosges - Vds fonds et murs de BOUCHERIE-CHARCUTERIE TRAITEUR - Camion neuf Possibilité d'accompagnement du cédant - Bons résultats Affaire à développer
Contact : 03 29 24 32 42

→ 2007.11.731 : Cse retraite vds fonds BOUCHERIE-CHARCUTERIE-Axe Épinal-Remiremont - Partie traiteur à dév. - Maison d'habitation à reprendre - Monopole sur un rayon de 10 km CA à développer
Contact JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 21 85

BOULANGERIE-PÂTISSERIE

→ 2008.07.800 : AFFAIRE À SAISIR - URGENT à céder fonds de BOULANGERIE-PÂTISSERIE sur BAINS-LES-BAINS - Matériel et magasin neufs (juillet 08) - Laboratoire pâtisserie + boulangerie entièrement neufs - Cause maladie - Tél. : 03 29 29 72 06
→ 2009.04.838 : Vds fonds de PÂTISSERIE-CHOCOLATERIE SALON DE THÉ - Ville touristique Htes-Vosges - Centre-ville - Magasin + salon de thé env 100 m² - Labo + réserves 100 m² - Conv. pour 1^{er} installation - Affaire à dév. Tél. : 03 29 63 04 47

→ 2010.08.916 : À vendre BOULANGERIE-PÂTISSERIE sur RAMBERVILLERS - Bon CA - Matériel bon état 1 apprenti - Investissements réguliers - Clientèle fidèle Logement sur place Idéal pour couple
Tél. : 06 86 82 09 67

→ 2009.04.839 : Vds cse retraite UXEGNEY fds de SUPERETTE ALIMENTAIRE (boulangerie + viande) avec maison d'habitation - Enseigne PROXI (pas de contrat à reprendre) - 2 salariées proches retraite - Surface 150 m² + 400 m² dépôt + fournil - Véhicule de tournées aménagé Clientèle jeune - Étudie ttes prop - Contact : JB VAUCHÉ CMA 88 au 03 29 69 21 85

→ 2009.01.825 : Cse retraite vds jolis fds de BOULANGERIE-PÂTISSERIE / ÉPINAL

tournées quotidiennes auprès particuliers / 3 camionnettes 1 labo + 1 ch. à farine récente Prix fds 130 K€ avec poss reprise imméd. + accomp.
Contact : JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 21 85

BÂTIMENT

→ 2010.06.909 : Entreprise secteur ÉPINAL recherche ds un projet de partenariat l'intégration d'un collaborateur ss la forme d'un contrat ARDAN - Activité : RÉALISATION MAISONS BASSE CONSOMMATION ISOLATION / L'EXTÉRIEUR - AMÉLIORATION THERMIQUE DE L'EXISTANT - Poss collaboration étroite à terme
Contact : JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 21 85

BOIS

→ 2008.07.798 : Vds entreprise artisanale de FABRICATION DE MEUBLES sur secteur ÉPINAL / MIRECOURT / VITTEL Magasin d'expo attenant à l'atelier - 6 salariés qualifiés avec poss reprise immédiate
Contact : 06 83 30 15 26

COIFFURE

→ 2008.06.788 : Vds salon de COIFFURE MIXTE avec maison d'habitation Gd parking - proche MIRECOURT / NEUFCHÂTEAU et autoroute A31 - Clientèle fidèle - COIFFURE À DOMICILE Agencement bon état Apprentie BP - Étudie ttes prop - Tél. : 06 31 05 44 62 ou D. JOLIAT CMA88 03 29 69 55 83

→ 2010.08.914 : Cause retraite vds fds de COIFFURE HOMMES & ENFANTS secteur de XERTIGNY - Aucun salarié Activité à développer - Bail commercial attractif - Locaux lumineux avec vitrine - Prix de vte du fds 13 000 €
Contact : JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 21 85

→ 2010.03.894 : À vendre cause départ beau salon de COIFFURE à BRUYÈRES CA stable - Prix à débattre
Tél. : 06 14 33 26 32

→ 2009.08.852 : Vds fonds de COIFFURE en périphérie d'ÉPINAL - 1 salariée - aucun investissement à prévoir Reprise immédiate possible pour devt assuré du CA
Contact JB VAUCHÉ CMA 88 au 03 29 69 21 85

→ 2008.06.789 : Vds salon de COIFFURE MIXTE dans maison d'habitation - Très bon

état - Pas de salarié - Affaire saine dans village/axe ÉPINAL / VITTEL - Commerces & école à proximité - Arrangement possible location - Tél. :

09 64 23 34 48 (HR) ou D. JOLIAT CMA 03 29 69 55 83
→ 2010.03.887 : À vendre salon de COIFFURE MIXTE prox SAINT-DIÉ - 1 salarié BP Bel espace entièrement rénové cpr 4 bancs de coiffage, 2 bacs shampoing + espace massage cuir chevelu Bon CA - Clientèle fidèle - Prix : 90 K€ - Tél. : 06 73 96 41 99

→ 2010.08.915 : À vendre fonds de COIFFURE petite ville entre ÉPINAL et SAINT-DIÉ Bon CA - Salon neuf et moderne - Très agréable Créé en 2004 - 1 apprentie Pas de salarié - Clientèle fidèle Stationnement gratuit Emplacement idéal
Tél. : 03 29 65 01 79 (HR)

→ 2010.06.905 : Cse retraite vds fds de COIFFURE HOMMES sur ÉPINAL - Surface 30 m² avec réserve - 2 bacs de coiffage - Poss devt nouvelle activité - Proximité commerces Clientèle fidèle - Poss de logement au-dessus du salon
Contact : JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 21 85

ESTHÉTIQUE

→ 2010.09.918 : Vds ÉPINAL Vieille ville, quartier dynamique Très beau salon d'ESTHÉTIQUE « clés en main » - Agencement & matériels neufs - 4 espaces dont cabine UV - Affaire saine et CA en progression - 0 salarié Prix 67 K€ - Tél. : C. BROUSSE CMA88 au 03 29 69 55 85
→ 2010.10.919 : Vds INSTITUT DE BEAUTÉ situé sur SAINT-DIÉ - Surface 80 m² - 4 cabines ongles, UV, soins, salle de bains + cuisine & WC - Peinture de l'accueil refaite en mai 10
Prix 30 K€ - Tél. : 06 16 64 41 64

DIVERS SERVICES

→ 2009.09.853 : Cse retraite vds entr. de VSL TAXI AMBULANCE TRANSPORT DE COLIS secteur Htes-Vosges 13 salariés - 12 véhicules - Entr. existant depuis 30 ans connue et reconnue ds l'activité exercée - Contact : JB VAUCHÉ CMA88 au 03 29 69 21 85

LOCAUX

→ 2010.04.899 : À louer à ÉLOYES bâtiment 500 m² ou 3x170 m² visible depuis voie expresse avec terrain - Étudie ttes propositions - Contact : 06 77 95 15 43



**C'est la crise !
Gestélia
vous propose les outils
pour mieux la surmonter**

**Gestélia apporte son expertise pour offrir
aux artisans une meilleure visibilité :**

- présentation et analyse des comptes annuels
- prévision budgétaire et étude des coûts de revient
- tableaux de bord et restitution rapide des indicateurs

Gestélia
Vosges-Lorraine
Accompagnement - Gestion - Comptabilité

Gestélia Vosges-Lorraine
19, rue du Coteau 88000 DOGNEVILLE
Tél. : 03 29 34 46 34 - Fax : 03 29 31 08 95
Mail : secretariat.epinal@gestelia.com

L'accessibilité

UN ENJEU POUR LE FUTUR, un marché pour les artisans

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances exprime le principe « d'accès à tout pour tous ». Une loi qui crée de nouvelles obligations mais qui ouvre également de nouveaux marchés.

Au 1^{er} janvier 2015, toute personne handicapée, quel que soit son handicap, devra pouvoir accéder librement aux ERP (établissements recevant du public) de catégorie 5 (établissements qui reçoivent moins de 200 personnes en même temps) : commerces, salons de coiffure, boulangers... Cette obligation concerne les boutiques mais aussi l'ensemble de la chaîne de déplacement des personnes (transports, établissements publics...) et s'étend au cadre du bâti. Les entreprises artisanales qui reçoivent du public sont donc concernées par la réglementation à plusieurs niveaux quelle que soit leur activité.

Ainsi, tous les établissements recevant du public, publics ou privés, doivent se soumettre à la réglementation et permettre aux personnes handicapées de circuler, d'accéder aux équipements, de se repérer et de communiquer, avec la plus grande autonomie. Leur offre de services

doit être accessible aux personnes ayant divers types de handicaps, une large partie de la population étant concernée par une restriction de ses capacités (1 Français sur 4 souffre d'une incapacité, d'un handicap ou d'une limitation d'activité, soit 26,4 % selon une étude de l'INSEE réalisée en 2002). En 2030, les plus de 65 ans doubleront et les plus de 85 auront triplé et, tôt ou tard, le vieillissement va s'accompagner d'une limitation des capacités visuelles, auditives et motrices.

Dans la démarche voulue par la loi, tous les types de handicaps (voir ci-dessous) doivent être considérés, qu'ils soient moteurs, auditifs, visuels ou cognitifs :



En conséquence, les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.

Au-delà de cette réglementation, il s'agit bien pour les commerces de fournir un véritable accès à leurs services qui peut s'avérer être un moyen de maintenir et d'élargir sa clientèle. Qui n'a jamais eu de difficultés à entrer dans un magasin avec une poussette, à monter les marches, ou encore à lire les étiquettes chez son boulanger ? Tant d'exemples qui prouvent qu'une grande partie de la population est concernée.

DE NOUVELLES OBLIGATIONS

L'obligation d'accessibilité porte sur les parties extérieures et intérieures des établissements recevant du public (ERP). Les solutions pour rendre accessible votre offre de services dépendent de la configuration des lieux.





© MEE DAT/DGALINOC et OC 2 - Illustration : Pierre Antoine Thierry - www.titwaive.fr

A minima, toute personne handicapée doit pouvoir entrer dans le commerce (pas de seuil supérieur à 2 cm, porte d'entrée de 0,90 m de large), avoir un endroit réservé près de l'entrée pour accéder aux services de l'établissement (largeur d'encombrement d'un fauteuil roulant, 1,30 m X 0,80 m, et aire de rotation de 1,50 m de diamètre) ou tout simplement trouver une chaise si elle a du mal à rester debout. Pour accéder aux caisses par exemple, prévoyez un cheminement intérieur de 1,40 m ainsi que la possibilité demi-tour (giration de 1,50 m) et un éclairage suffisant (200 lux sur les caisses).

Vous pouvez favoriser l'accès à l'information des clients handicapés visuels, si vous écrivez en gros caractères avec un contraste suffisant entre le fond du document et l'écrit, les étiquettes, les tarifs, les cartes du jour. Diverses situations de handicaps existent.

Si vous effectuez déjà des travaux, vous êtes concernés : vous devez remplir une demande d'autorisation de travaux auprès de votre mairie. Des pièces justificatives vous seront demandées et votre dossier sera examiné par la Direction Départementale des Territoires à la Préfecture.

À noter que si vous effectuez des travaux pour rendre accessible votre commerce, vous anticipez la réglementation et vous pouvez ainsi bénéficier d'aides publiques (des subventions sont accordées pour un bouquet de travaux selon le projet de l'entreprise et avec des investissements minimum - 10 000 et 8 000 euros).

DES DÉROGATIONS TOUTEFOIS ENVISAGEABLES

Il est parfois impossible pour les entreprises de répondre à ce qui est imposé par la réglementation. Dans ce cas, pour la réalisation de travaux

« Si vous effectuez des travaux pour rendre accessible votre commerce, vous anticipez la réglementation et vous pouvez ainsi bénéficier d'aides publiques. »

Témoign

PAS TROP DE TRACAS

ADRESSE TRÈS RÉPUTÉE, LA PÂTISSERIE ADAM A DÉCIDÉ DE SE REFAIRE UNE BEAUTÉ À LA FAVEUR DE L'ÉTÉ.

« Avec mon mari, nous sommes à dix ans de la retraite. On avait quelques travaux à engager, tout en gardant nos niches et notre beau plafond. Avec une bricole par ci et par là, on a finalement tout cassé et en avons profité pour tout refaire », témoigne la patronne Élisabeth Adam. Changer les comptoirs d'abord. « Plutôt qu'un produit standardisé, je voulais des comptoirs de chez AMC à Lunéville dont nous sommes contents depuis plus de 20 ans. » S'ensuit la façade extérieure.

« Nous avons travaillé avec Patrick Mantini, l'architecte agenceur lyonnais de notre fournisseur. » Une demande est déposée en mairie. Très vite, les choses auraient pu se gêner. « Je connais quelqu'un de la mairie qui a prévenu : attention Élisabeth, je te préviens, ton dossier a été refusé. » Rapide coup de fil à l'architecte, rompu à travailler dans des secteurs sauvegardés et historiques. Il a été rassurant. En fait, le professionnel a rectifié quelques détails. « C'était notamment une question de largeur de la porte et de hauteur de la rampe d'accès pour les handicapés. On a anticipé sur toutes les futures normes, mais il a fallu décaisser le sol jusqu'à l'extrême limite du plafond de la cave. Au fond, nous n'avons pas trop eu de tracas finalement. »



ou avant le 1^{er} janvier 2015, des dérogations peuvent être demandées. Trois cas de dérogations sont prévus :

- impossibilités techniques,
- protection de patrimoine architectural,
- conséquences excessives sur l'activité de l'établissement.

Le délai d'instruction de votre dossier peut prendre jusqu'à trois mois (délai maximum).

MARCHÉ ET DÉVELOPPEMENT DU SAVOIR-FAIRE DES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT

Notre habitat est amené à jouer un rôle important pour notre autonomie. Les modes de vie évoluent, le vieillissement de la population, les préoccupations de confort et de santé nécessitent pour les entreprises artisanales d'adapter leurs savoir-faire et d'intégrer de



nouveaux aspects dans leurs pratiques.

L'accessibilité de l'habitat va essentiellement impacter sur les métiers du bâtiment et plus exactement sur les métiers du second œuvre (électricité, sanitaires, menuiserie, revêtement...).

Deux axes de développement se présentent aux artisans du bâtiment :

- l'adaptation du cadre du bâti à une déficience,

■ l'intégration lors de la construction, l'aménagement ou la réhabilitation de l'habitat en lien avec les capacités des occupants.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, tous les types de handicaps sont pris en compte dans la conception des bâtiments neufs et au 1^{er} janvier 2015, tous les ERP publics ou privés devront répondre aux exigences de l'accessibilité.

Le budget global de mise en accessibilité des 175 000 établissements

Témoign

« On n'a rien pu faire »

L'ESTHÉTICIENNE SYLVIE GUBIAN A INSTALLÉ SON SPA « DE SENS ET D'ESPRIT » VOICI 2 ANS. IL FALLAIT IMAGINER DIVERS AMÉNAGEMENTS À QUELQUES DIZAINES DE MÈTRES DU MUSÉE LORRAIN CLASSÉ MONUMENT HISTORIQUE. PAS ÉVIDENT...

Les travaux sur la façade ont été très contraignants. C'est bien simple, même avec le renfort d'un architecte, on n'a rien pu faire. Même le changement de couleur du beige au chocolat : impossible. À l'intérieur, les contraintes du bâtiment et de la copropriété, ont obligé à des contorsions pour installer des toilettes mais aussi la climatisation. Comme il était impossible de l'installer en façade, le groupe de climatisation a été posé à la cave, évidemment avec des surcoûts. Même les volets pliants qui ne se déplient plus depuis plusieurs dizaines d'années. Impossible d'y toucher. Autant dire que l'autorisation de travaux déposée à la mairie n'autorisait pas grand-chose. Plus embarrassant : Sylvie Gubian voulait anticiper sur les nouvelles normes pour l'accessibilité des handicapés, en installant une rampe. Impossible encore. Nous avons gardé les deux marches... Et nos collègues du quartier sont confrontés aux mêmes contraintes. Comme moi, ils voient mal comment nous pourrions procéder quand les nouvelles normes entreront en vigueur.





© barrier - Franz Pfluegl

Témoign « De vrais obstacles au quotidien »

STÉPHANIE BENJAMIN, GÉRANTE BJMÉTAL, CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES, NON VOYANTE, TÉMOIGNE...

Quand on évoque l'accessibilité des commerces ou des lieux publics, il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas que les personnes ayant un handicap reconnu. Les personnes âgées, malades, les femmes enceintes ou avec poussette sont également concernées et représentent une large partie de la population. Les grandes surfaces sont largement en avance par exemple sur ce sujet. Nous sommes tous des clients potentiels, donc elles se sont adaptées depuis déjà quelque temps. Les normes sont contraignantes pour les entreprises artisanales, c'est sûr, mais un escalier ou des portes non automatisés sont de vrais obstacles au quotidien !



recevant du public est estimé à 15 milliards d'euros TTC, hors frais de maîtrise d'œuvre. De nombreuses communes vont devoir engager des travaux, ce qui représente d'ici 2015 un marché significatif pour les entreprises du bâtiment. Grâce à leur connaissance du marché,

les artisans pourront permettre à une personne dépendante de conserver

toute l'autonomie dont elle est capable en améliorant sa vie.

↳ Contacts / Sources :

- CNISAM (Centre National d'Innovation Autonomie Santé) - CRMA du Limousin
14 rue de Belfort - Limoges - Tél. : 05 55 79 45 02 / Fax. : 05 55 79 30 29
contact@cnisam.fr / www.cnisam.fr
- CMA 55 - Hervé Lebon au 03 29 79 75 18 ou h.lebon@cma-meuse.fr
- CMA54 - Cnidep au 03 83 95 60 88
- CMA 57 - 0820 857 057 (prix d'un appel local)



QUELLES SONT LES ÉCHÉANCES POUR RENDRE ACCESSIBLE VOTRE ÉTABLISSEMENT EN CATÉGORIE 5 ?

OBLIGATION AVANT 2015

■ CAS 1

Si je fais des travaux intérieurs en conservant le volume ou les surfaces existantes (« internes »)

A minima, je maintiens les conditions initiales d'accessibilité, sachant que la loi impose la mise aux normes au 1^{er} janvier 2015.

■ CAS 2

Si je crée des surfaces ou des volumes nouveaux (« supplémentaires »)

Les parties en travaux doivent respecter les règles du neuf : respect des exigences d'accessibilité pour la partie de bâtiment proche de l'entrée principale (cas 1) et (cas 2). Des atténuations sont possibles s'il existe des contraintes de structure (arrêté du 21 mars 2007).

Une partie du bâtiment ou de l'installation doit fournir l'ensemble des prestations en vue desquelles l'établissement est conçu.

Cette partie considérée du bâtiment doit être la plus proche possible de l'entrée principale et doit être desservie par le cheminement usuel.

Une partie des prestations peut être fournie par des mesures de substitution.

1^{er} JANVIER 2015

Accessibilité d'une partie du bâtiment avec toutes les prestations respectant les articles R.111-19-2 et 3*

OBLIGATION APRÈS 2015

■ CAS 3

Si je fais des travaux et mises aux normes, je dois respecter les exigences d'accessibilité « internes » et « supplémentaires » pour la partie de bâtiment proche de l'entrée principale avec atténuation possible s'il existe des contraintes de structure (arrêté du 21 mars 2007).

Les parties du bâtiment ou des installations où sont réalisés des travaux de modification, sans changement de destination, doivent respecter les dispositions du neuf et être conformes aux articles R.111-19-2 et 3*

*R. 111-19-2: Cheminements extérieurs, stationnement des véhicules, conditions d'accès et d'accueil dans les bâtiments, circulations intérieures horizontales et verticales à l'intérieur des bâtiments, les locaux intérieurs et les sanitaires ouverts au public, équipements et mobiliers intérieurs, dispositifs d'éclairage et information des usagers.

*R. 111-19-3: Établissements et installations comportant des cabines d'essayage, d'habillage et déshabillage et caisses de paiement disposées en batterie.



Plâtrier plaquiste La passion du BEL OUVRAGE

— Difficile de présenter le métier de plâtrier sans évoquer celui de plaquiste. Les deux métiers sont étroitement liés. Le premier travaille à partir de la poudre de plâtre diluée dans de l'eau et le deuxième assure le montage de systèmes constructifs. Les deux travaillent le plâtre, l'un à partir d'une technique humide, l'autre d'une technique sèche.

Selon Dominique Bazin, artisan plâtrier depuis plus de 35 ans à Savonnières-en-Perthois (55) : « Aujourd'hui, la pose de plaques représente 80 % de l'activité. Nous sommes dans une région où, culturellement, le plâtre traditionnel n'est quasiment plus employé, ce n'est pas du tout le cas, par exemple, en Bretagne où le plâtre traditionnel est roi. En revanche, on peut aussi mixer le plâtre et les plaques, ce n'est pas incompatible. »

UN TRAVAIL DE FINITION

Le plâtrier intervient à la fin du chantier, lorsque toutes les réalisations de gros œuvre ont été effectuées. Son travail commence lorsque la charpente est posée ou les fondations fixées. Le plâtrier arrive sur le chantier juste après les maçons et juste avant les électriciens, installateurs sanitaires, menuisiers et peintres. Ses réalisations sont essentiellement concentrées dans les espaces intérieurs. « Pour former un plâtrier il faut au minimum 4 à 5 ans, il faut aimer ce métier parce qu'il est éprouvant physiquement. Heureusement, le

matériel a beaucoup évolué, les stages de formation permettent également d'apprendre les bons gestes », affirme Dominique Bazin.

Du sol au plafond, en passant par les murs et les cloisons, il aménage, isole et décore.

Le plâtrier construit des cloisons en plâtre ou enduit avec du plâtre les murs et les plafonds.

Contrairement au maçon qui s'occupe du gros œuvre et qui est responsable des fondations de la construction, le plâtrier prend à sa charge toutes les cloisons intérieures.

Ces cloisons sont non porteuses : leur objectif est de séparer les pièces entre elles et non d'assurer le maintien de l'édifice, même s'il est important de les monter sur une surface complètement plane.

Le plâtrier s'aide alors d'un niveau d'eau pour vérifier son support.

Il est devenu aussi un plaquiste, il réalise alors des cloisons sèches.

Il monte des éléments préfabriqués, les plaques, véritables systèmes constructifs incluant des fonctions d'isolation thermique, phonique, de protection contre l'incendie ou de décoration.

Les plâtriers plaquistes cloisonnent l'espace. Leurs doublages offrent des qualités d'isolation.

Ils réalisent des plafonds ou des gaines techniques indispensables au passage des câbles et tuyaux et pour dissimuler ces différents circuits peu esthétiques, bien entendu.

Si le plâtrier monte des ouvrages en briques et carreaux de plâtre, il travaille surtout le plâtre pour rendre

« QUAND JE SUIS DEVANT MON OUVRAGE, J'AIME ÇA. LE PLÂTRE C'EST UN MATÉRIAU EXTRAORDINAIRE, ÉCOLOGIQUE, ÉCONOMIQUE, ESTHÉTIQUE, PARE-FEU... »



© CIVAB8

© Fotolia - Natelli_Ur

les surfaces lisses.

Son activité principale consiste à monter des cloisons parfaitement polies pour préparer au mieux le travail des peintres ou des menuisiers qui interviendront après lui. Ces cloisons seront ensuite peintes ou recouvertes de papier peint par le peintre en bâtiment. La qualité du lissage des surfaces est déterminante pour le travail des corps de métiers qui lui succéderont sur le chantier. Bien souvent il doit d'ailleurs enduire les surfaces pour en rattraper les inégalités.

Certains vont jusqu'à effectuer un travail de décoration en créant des corniches, des moulures ou des rosaces.

PRODUITS ET TECHNIQUES

Le plâtrier gâche le plâtre en poudre en le diluant dans de l'eau, avant de l'étaler à l'aide d'une taloche, puis de le lisser en appliquant un mélange encore plus fluide.

Travailler le plâtre avant qu'il ne prenne demande de la rapidité.

« En plâtrerie traditionnelle, la gestuelle est très importante, elle détermine la qualité du travail. En plus, c'est un travail très organisé dans des temps donnés par la nature de la gâchée, qui peut être manuelle, mécanique avec du plâtre allégé ou projeté. Quoi qu'il en soit la finition est toujours traditionnelle, l'expérience forge le coup d'œil pour la mise à niveau et surtout l'acqui-

« NOUS SOMMES DANS UNE RÉGION OÙ, CULTURELLEMENT, LE PLÂTRE TRADITIONNEL N'EST QUASIMENT PLUS EMPLOYÉ. »

sition du "coup de patte", il faut sentir la matière et avoir la satisfaction d'avoir réalisé un bel ouvrage », explique le professionnel.

UN MÉTIER OUVERT ET EN ÉVOLUTION

De nouveaux produits font leur apparition sur le marché : cloisons en bois, en métal ou en plastique, plafonds suspendus ou faux plafonds... S'il n'a pas modifié l'esprit même de la profession, cet essor a provoqué des changements : les plâtriers sont aujourd'hui de plus en plus qualifiés.

À partir de la plâtrerie, il est possible de diversifier son activité dans la continuité du métier.

« Moi je ne l'ai pas souhaité parce que j'ai personnel-

lement besoin de maîtriser tout ce que je réalise, l'essentiel est de satisfaire le client dans les règles de l'art. Je suis un plâtrier traditionnel, ce qui me plaît ce sont les moulures faites sur place, les corniches en staff. En plus, j'ai hérité des outils de mon oncle qui était staffeur. Mon regret c'est de ne pas avoir suivi une formation pour apprendre ce métier. Afin de pérenniser notre métier, je forme des apprentis et prends régulièrement des stagiaires de collègues

ou d'organismes de formation. Il est regrettable de constater que certains chantiers sont réalisés par des corps d'état non spécialisés », conclut l'artisan.



© sowan - Fotolia.com

Gauthier Kraemer, SARL Gallois, Les Forges (88)

Les CLÉS DE VOÛTE d'une entreprise performante et saine

— Créée en 1998 par Alain Gallois, la SARL Gallois, située à Les Forges (88), est aujourd'hui dirigée par Gauthier Kraemer qui en a repris les rênes en 2006.

C'est par l'intermédiaire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges que ce chef d'entreprise de 52 ans, originaire de Metz, a eu connaissance de l'offre de cession de la société. « Je cherchais une entreprise à reprendre avec du potentiel. Lorsque l'on m'a parlé de l'entreprise Gallois, j'ai immédiatement compris que c'était une petite entreprise qui, avec une bonne stratégie commerciale, pouvait exploser », raconte-t-il.

Depuis son arrivée à la tête de la SARL, M. Kraemer a mis l'accent sur le développement de la structure qui compte aujourd'hui une vingtaine de salariés. Parmi eux, des plaquistes et des peintres d'expérience mais aussi de jeunes apprentis en formation dans l'entreprise et des cadres dirigeants, rattachés, quant à eux, à une société holding créée par le chef d'entreprise.

BOUYGUES, EIFFAGE, VINCI

Au départ, Gauthier Kraemer n'était pas destiné aux métiers du bâtiment. Ayant commencé comme bûcheron tâcheron, titulaire d'un BEP de mécanique générale, d'un CAP de dessin industriel et d'un Bac de mécanique générale, il a



LES QUALITÉS D'UN BON PLAQUISTE

- ➔ l'intelligence,
- ➔ l'organisation
- ➔ le sérieux
- ➔ la minutie

gravi tous les échelons du bâtiment avant de devenir Directeur de travaux pour des grands noms du milieu tels que Bouygues, Eiffage ou encore Vinci. « Après plusieurs années d'expérience dans des grands groupes, je me suis rendu compte qu'ils n'avaient plus les valeurs humaines que j'avais connues et auxquelles j'aspirais. Je n'étais plus en adéquation avec l'état d'esprit alors de rigueur, je souhaitais retrouver l'envie de construire », conclut-il. Renouer avec de vraies valeurs, voilà ce

qui a poussé Gauthier Kraemer à s'investir dans une entreprise, son entreprise. La proximité avec les salariés et la recherche permanente de la satisfaction du client : deux points essentiels qui constituent, selon lui, « les clés de voûte d'une entreprise performante et saine ».

UNE ENTREPRISE TOURNÉE VERS L'AVENIR

L'entreprise Gallois a donc connu un fort développement depuis 2006, sous l'impulsion de ce chef

d'entreprise plein d'idées. Très investi, Gauthier Kraemer a appris toutes les techniques et les matériaux relatifs au métier de plâtrier plaquiste, bénéficiant ainsi d'une connaissance très pointue de ce secteur d'activité, ce qui lui permet aujourd'hui de faire de nombreux projets de développement.

Aujourd'hui, l'activité de l'entreprise est essentiellement tournée vers les chantiers d'envergure, pour des hôpitaux, des maisons de retraite ou encore vers le secteur tertiaire. Elle répond principalement à des appels d'offres publics, d'offre à la concurrence, traitant peu avec des particuliers.

Depuis quelque temps, l'entreprise a ajouté une corde à son arc en développant l'isolation thermique vers l'extérieur, marché porteur et encore peu exploité.

Gauthier Kraemer envisage de développer la croissance externe en se tournant vers de nouveaux marchés en Lorraine, plus particulièrement à Nancy, puis à Metz. Il espère ainsi conquérir de nouveaux clients.

➔ Contact

Entreprise Gallois
13 rue du Pré du Puits,
88390 Les Forges
Tél. : 03 29 82 09 83

Paroles d'expert

EIRL : protégez votre patrimoine personnel



— La loi du 15 juin 2010 sur l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011, a introduit un nouvel article dans le Code de commerce qui stipule que « tout entrepreneur individuel peut affecter à son activité professionnelle un patrimoine séparé de son patrimoine personnel, sans création d'une personne morale ».

Ce nouveau statut d'EIRL (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée) est avant tout un statut juridique qui permet d'assurer la protection du patrimoine personnel du chef d'entreprise. Il permettra au 1,5 million d'entrepreneurs français qui exercent en nom propre de créer un patrimoine affecté à leur activité professionnelle et donc de protéger leur patrimoine familial en cas de difficulté professionnelle. Sont notamment visés les créateurs d'entreprise, les entreprises préexistantes et les auto-entrepreneurs. Le patrimoine affecté de l'EIRL comprend l'ensemble des biens, droits, obligations ou sûretés dont l'entrepreneur individuel est titulaire et qui sont nécessaires à l'exercice de son activité professionnelle. Il peut comprendre également les biens, droits, obligations ou sûretés dont l'entrepreneur individuel est titulaire et qui sont utilisés (sans y être affectés par nature) pour l'exercice de son activité professionnelle.

Le patrimoine affecté devra faire l'objet d'une déclaration d'affectation.

Les éléments affectés au patrimoine professionnel dont la valeur est supérieure à 30 000 € doivent faire l'objet d'une évaluation au vu d'un rapport établi par un commissaire aux comptes, un expert-comptable, une association de gestion et de comptabilité ou un notaire (en présence d'un bien immobilier et uniquement pour l'évaluation de ce bien).

Du point de vue fiscal, l'EIRL relève de plein droit de l'impôt sur le revenu, mais une possibilité d'option pour l'impôt sur les sociétés est offerte au chef d'entreprise.

Les experts-comptables de la région se tiennent à la disposition des entrepreneurs concernés par ce nouveau statut.

François Petitjean
Président du Conseil Régional de l'Ordre
des Experts-Comptables de Lorraine

Prévention

Les boulangers se mobilisent pour la prévention et le dépistage du cancer du sein

En octobre, l'APCMA et les CMA se sont associées à l'opération « Pour le dépistage, suivez la baguette ». Organisée par la fédération des comités féminins pour la prévention et le dépistage des cancers, cette opération avait pour objectif de convaincre les femmes entre 50 et 74 ans d'effectuer tous les deux ans des mammographies, le moyen de plus efficace de lutte contre le cancer du sein. Grâce au soutien de l'Institut National du Cancer, des Caisses d'assurance-maladie, des structures de gestion pour le dépistage du cancer et de la Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française, l'opération de prévention a consisté en la distribution de sachets à pain roses dans les boulangeries, délivrant à leur clientèle un message en faveur du dépistage du cancer du sein. Cette campagne de sensibilisation a eu lieu dans le cadre « d'octobre rose », un événement international de sensibilisation. Au total, 25 millions de sachets à baguettes ont été distribués par les boulangeries dans toute la France.

En bref

HAUTE COUTURE, DESIGN ET ARCHITECTURE

Le Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Étienne accueille du 15 octobre 2010 au 14 mars 2011 une exposition originale, consacrée au design transversal en invitant Maurizio Galante (créateur haute couture) et Tal Lançma (prescripteur de tendances). Véritables conteurs du design, les deux créateurs signent de somptueuses installations aux pouvoirs d'histoire. Les œuvres témoignent de leurs rencontres avec Baccarat, Cerutti ou encore la Fondation Cartier pour l'Art contemporain. Fusionnant passé, futur, artisanat et technologie en notre présent, les créateurs nous racontent les parcours de leurs créations, « ces objets amis chargés d'émotions colorent le quotidien et nous y accompagnent ».

Musée d'Art et d'Industrie
Tél. : 04 77 49 73 20
mai.musee@saint-etienne.fr

LES ARTISANS À L'HONNEUR SUR M6...

« L'Espoir de l'année » présenté par Karine Lemarchand part à la recherche de celui ou celle qui incarne le mieux les couleurs et les valeurs de l'artisanat dans sa profession. Pour lui, ce sera l'opportunité de voir son talent reconnu par un jury de professionnels et de porter haut les couleurs de sa profession devant les téléspectateurs. Et pourquoi pas susciter des vocations pour ce secteur ? L'émission met tour à tour à l'honneur bouchers (16 novembre), coiffeurs (23 novembre) et pâtisseries (30 novembre)...

Aide mémoire

Smic horaire brut :

→ 8,86 € (depuis le 01/01/10)

Smic mensuel brut

→ 1343,77 €

Sécurité Sociale :

→ Trimestre : 8577 €

→ Mensuel : 2859 €

Indice du coût de la construction INSEE :

→ 2^e trim. 2010 1517

→ 1^{er} trim. 2010 1508

→ 4^e trim. 2009 1507

Indice National Bâtiment BT01 :

→ Juillet 2010 : 827,8

Taux de l'intérêt légal 2010 :

→ 0,65 % (JO du 10/02/10)

Une WEB TV pour valoriser l'offre de services des CMA

« Agir pour réussir, ici et maintenant! », c'est le nom du mini-site présentant en vidéo l'offre de services des chambres de métiers et de l'artisanat.

Huit vidéos sont d'ores et déjà accessibles sur www.artisanat.fr. Les collaborateurs des Chambres de Métiers et de l'Artisanat y présentent leur domaine d'expertise, leur accompagnement des artisans au quotidien. D'ici la fin de l'année, deux vidéos supplémentaires viendront enrichir ce mini-site et concerneront les CFE et la formation-réorientation.

Un dossier spécial sur lepoint.fr (www.lepoint.fr/dossiers/economie/special-artistes/), un dispositif publicitaire sur les sites Internet de la presse quotidienne régionale, une campagne d'e-mailings à destination



d'artisans et une campagne de référencement sur Google accompagnent le lancement de ce mini-site.

➔ Les vidéos sont accessibles sur www.artisanat.fr/offredeservices

On a lu...

« LES NOCES DE MARIE-VICTOIRE » D'ÉLISE FISCHER
Chez Calmann-Lévy,
19 euros.

Le bouleversant destin d'une couturière lorraine au lendemain de la guerre de 1870. Pourquoi Charles s'oppose-t-il soudainement au mariage de son neveu Henri avec Marguerite? Une question qui ne trouvera réponse que bien des années après, lorsqu'Henri découvrira les circonstances de sa naissance dans le journal intime de sa mère, petite couturière entreprenante et courageuse, prise au piège de sa sincérité et victime de l'opprobre dont les filles mères en ce temps-là étaient accablées. Dans cette histoire simple et tragique nourrie de quotidien, et pourtant mystérieuse, l'auteur a su ressusciter une époque, dans un décor minutieusement documenté et rendu avec précision, entre broderies et brasseries.



« CE QUE SAIT LA MAIN » DE RICHARD SENNETT
Chez Albin Michel,
23 euros.

En proposant une définition de l'artisanat beaucoup plus large que celle de travail manuel spécialisé, Richard Sennett soutient que le programmeur informatique, l'artiste, et même le simple parent ou le citoyen font œuvre d'artisan. Ainsi pensé, l'artisanat désigne la tendance foncière de tout homme à soigner son travail et implique une lente acquisition de talents où l'essentiel est de se concentrer sur sa tâche plutôt que sur soi-même. Dans ce livre stimulant, Richard Sennett aborde l'expertise sous toutes ses déclinaisons - depuis les exigences de la technique jusqu'à l'énergie inlassable que nécessite tout bon travail. Nous voyageons ainsi à travers le temps et l'espace, des tailleurs de pierre de la Rome antique aux orfèvres de la Renaissance, des presses du Paris des Lumières aux fabriques du Londres industriel; nous observons les expériences de l'informaticien, de l'infirmière, du médecin, du musicien ou du cuisinier.



La recette du chef

Cassolette d'écrevisses aux morilles et au vin jaune

Recette pour 6 personnes
Par Alain Vincent, boucher-charcutier-traiteur
à Demange-aux-Eaux (55)

Ingrédients

- 60 écrevisses • 100 g de beurre • 1 carotte • 2 échalotes • 1 tomate
- 200 g de morilles fraîches • 10 cl de vin jaune • 25 cl de crème fraîche
- 1 cuillère d'huile • Sel • Poivre • Ciboulette

Recette

Faire revenir dans une sauteuse, sur feu moyen, dans l'huile et la moitié du beurre, les écrevisses châtrees (retirer le petit boyau noir) jusqu'à ce qu'elles deviennent rouges. Baisser le feu, ajouter la carotte et l'échalote coupées en dés, saler et poivrer, ajouter la tomate pelée, concassée.

Laisser évaporer quelques secondes l'eau, mouiller avec le vin jaune et la crème, porter à ébullition 5 minutes, retirer les écrevisses.

Décortiquer tous les crustacés, en garder quelques-uns pour garnir les cassolettes, concasser les autres et les mettre en sauce.

Faire revenir à feu doux les morilles dans le reste de beurre 10 minutes

Verser l'eau rendue par les morilles dans la sauce, laisser réduire, passer au chinois, rectifier l'assaisonnement.

Réchauffer sur feu doux les morilles et les écrevisses, répartir dans les cassolettes avec la sauce et servir sans attendre. Bon appétit!



© DR

LA MUTUELLE SANTÉ PROCHE DE VOUS !



**TRÈS
PROCHE !**

“ Dans mon entreprise, on n'est pas nombreux, mais ça tourne bien. Mes gars sont sérieux et je tiens à les garder. J'ai demandé conseil à Smutie-Smaciv, ma mutuelle entreprise. Ils ont une gamme complémentaire santé aux p'tits oignons, spécialement conçue pour les TPE et qui propose des avantages habituellement réservés aux grosses boîtes. C'est vraiment intéressant, quels que soient l'âge et le statut, tarification réduite et unique pour tout le monde. Mes gars peuvent avoir droit à des déductions fiscales et en plus, je peux bénéficier d'une exonération de charges sociales et de déductions fiscales. On a tous à y gagner ! ”

SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE

8 AGENCES EN LORRAINE AU SERVICE DES SALARIÉS,
DES COMMERÇANTS, DES ARTISANS, DES ENTREPRISES
ET DES GROUPES

BAR-LE-DUC 03 29 45 59 59	ÉPINAL 03 29 69 66 00	LAXOU 03 83 95 60 58	LONGWY 03 82 23 07 00
METZ 03 87 15 79 79	NANCY 03 83 90 60 60	REMIREMONT 03 29 26 11 75	SAINT-DIÉ 03 29 55 53 83

**smutie
smaciv**

MUTUELLE D'AVENIR

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COLLECTIVE



- des cotisations santé exonérées de charges sociales et déductibles du bénéfice imposable
- la possibilité de choisir des garanties élevées
- des salariés fidélisés..

VOUS ÊTES BIEN AVEC MAAF ASSURANCES

**Vous aussi, faites nous confiance.
Contactez votre Conseiller MAAF Pro au**

N° Indigo 0 825 325 350

(0,15 € TTC/min depuis un poste fixe + surcoût selon opérateurs)

www.maaf.fr



la référence qualité prix